

LE SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS, DU COLLÈGE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACTUALITÉS ET ENJEUX

par Marianne ADJIMAN, Arlette PATURE-MAURY, Sébastien BERTRAND

I – UN COLLÈGE EN RÉFORME (RENTRÉE 2016)

par Marianne ADJIMAN

Figure 1 : comparaison entre les horaires actuels et les horaires après la réforme

	HORAIRE ELEVES ACTUELS				HORAIRE ELEVES REFORME				
	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	
Français	5h	4h	4h	4h30	4h30	4h30	4h30	4h	Français
Maths	4h	3h30	3h30	4h	4h30	3h30	3h30	3h30	Maths
LV1	4h	3h	3h	3h	4h	3h	3h	3h	LV1 -Anglais
LV2			3h	3h		2h30	2h30	2h30	LV2
Hist. Géo. EC	3h	3h	3h	3h30	3h	3h	3h	3h30	Hist. Géo. EMC
SVT	1h30	1h30	1h30	1h30		1h30	1h30	1h30	SVT
Techno	1h30	1h30	1h30	2h	4h	1h30	1h30	1h30	Techno
SPC		1h30	1h30	2h		1h30	1h30	1h30	SPC
Arts Plastiques	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	Arts Plastiques*
Musique	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	Musique*
EPS	4h	3h	3h	3h	4h	3h	3h	3h	EPS
TOTAL / colonne	25h	23h	26h	28h30	26h	26h	26h	26h	TOTAL / colonne

A la rentrée de septembre 2016, une nouvelle réforme de l'enseignement va être mise en place dans les collèges français. Elle concerne les élèves des classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième, âgés de 11 à 15 ans. Elle se présente comme une réponse aux difficultés rencontrées par les élèves de collège, en particulier comme un

outil pour lutter contre la sortie sans diplôme du système scolaire de nombreux élèves en fin de troisième (12 % des 18- 24 ans n'ont aucun diplôme).

Pour cela, elle propose une utilisation mieux répartie des moyens en partant du constat que les horaires de cours sont trop différents d'un élève à l'autre, en raison du choix des options.

Les principales nouveautés sont donc les suivantes :

I.1 Désormais le collège est divisé en deux cycles. Les sixièmes sont intégrées au cycle 3, cycle de consolidation, qui regroupe les classes primaires de cours moyen, première et deuxième année. Dans ce cadre on pouvait espérer une plus grande cohérence entre les langues enseignées au primaire et celles enseignées au secondaire. Mais les élèves conservent le choix : Cette LV1 pourra être la langue vivante apprise en primaire, ou bien une langue vivante que les élèves choisiront de débiter en 6^e.

Les classes de cinquième, quatrième et troisième forment le cycle 4 ou cycle des approfondissements.

I.2 La tendance est à la diminution des horaires par élèves. En aucun cas les élèves ne doivent dépasser 26 heures de présence par semaine. Ainsi en sixième, un élève de sixième a actuellement 25 heures de cours et 2h d'accompagnement personnalisé (étude); avec la réforme, il passe à 23h de cours et 3 heures d'accompagnement personnalisé.

I.3 En effet une autre tendance est de diminuer les horaires de cours « classiques ». Ceux-ci sont en partie remplacés par des sujets interdisciplinaires organisés par les professeurs dans chaque établissement, dans le cadre des programmes nationaux. (EPI) ou par l'accompagnement personnalisé (AP). Cela représente 540 heures de cours «classiques» qui seront enseignés « autrement » sur les quatre années d'un collégien.

Par exemple les EPI sont ainsi définis :

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires permettent

- de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences
- par une démarche de projet
- conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective."

Le contenu sera largement décidé par les établissements, dans le cadre d'une plus grande autonomie.

I.4 De la même manière, les horaires consacrés aux anciennes options sont en diminution ou disparaissent, car contraire au principe « d'équité », comprendre que tout le monde doit avoir le même nombre d'heures d'enseignement, bénéficier du même effort de l'Etat.

Ainsi le latin et le grec (170 000 élèves en quatrième) disparaissent comme option en cinquième. Ils ne peuvent être enseignés que dans le cadre de l'EPI « langue et culture de l'Antiquité ».

Ils sont enseignés comme option à raison de deux heures hebdomadaires en quatrième et troisième, à raison de deux heures hebdomadaires au lieu de trois.

Ces dispositions sont l'aboutissement d'un vif débat en France, de nombreux acteurs de l'éducation présentant ces enseignements comme des facteurs de réussite dans les quartiers « sensibles ». (Rapport de l'inspection générale de 2011) Il s'agit d'une dérogation au principe des 26h, les élèves ayant donc 28 heures par semaine.

1.5 Les langues se sont retrouvées au cœur du débat sur la réforme du collège, à travers une mesure emblématique, l'introduction de la deuxième langue vivante dès la classe de 5e. La Ministre de l'Éducation Nationale a rappelé à plusieurs reprises son attachement à développer un enseignement des langues vivantes qui profiterait à tous les élèves.

Les langues vivantes sont aujourd'hui enseignées au collège dans le cadre d'enseignements communs à tous les élèves, auxquels s'ajoutent de nombreuses options et filières que les élèves volontaires peuvent choisir de suivre afin de renforcer leurs compétences dans une langue donnée.

Ce sont les classes européennes ou orientales pour les langues asiatiques, avec un horaire renforcé de deux heures ; celles-ci sont supprimées, toujours au nom du principe d'équité.

Ce sont les classes internationales qui, elles, subsistent car elles donnent lieu à des accords bilatéraux avec les pays de la langue concernée.

Ce sont enfin les classes bilangues (enseignement simultané de deux langues) qui ne pourront être maintenues que pour les élèves qui auront étudié une langue autre que l'anglais en primaire (soit 7% des élèves, puisque 93% apprennent l'anglais en primaire). Le nombre de classes bilangues va donc diminuer mécaniquement.

II - L'ORGANISATION DES ÉTUDES AU LYCÉE

par Arlette PATURE-MAURY

L'orientation en 3eme

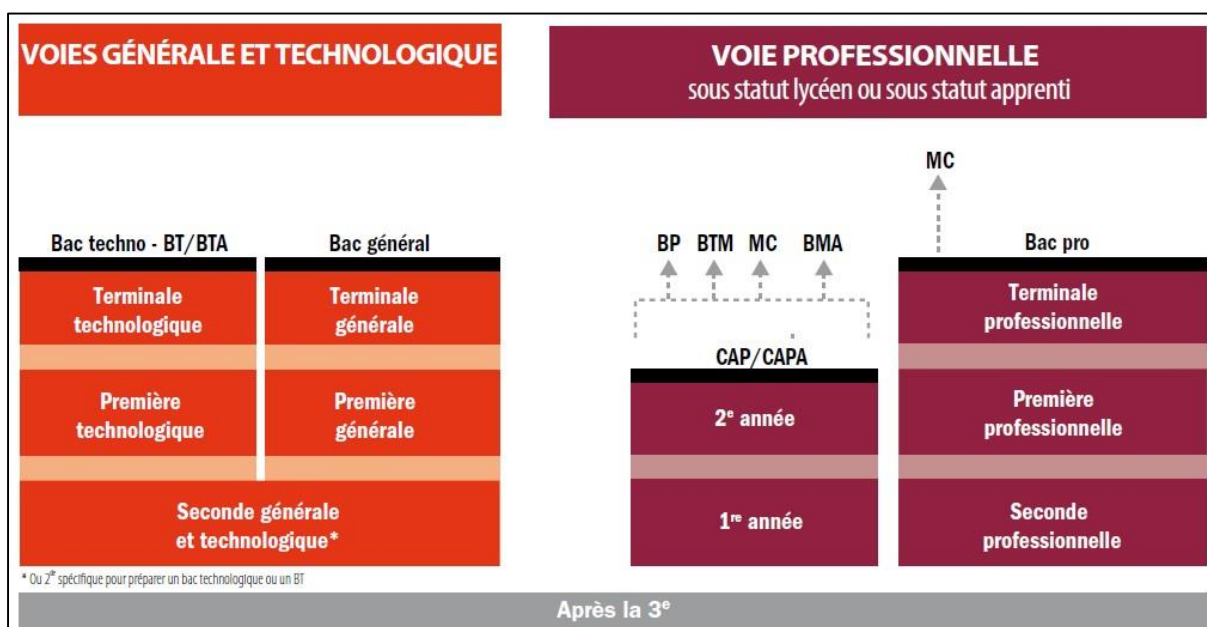
La dernière classe du collège : la 3eme, est une classe d'orientation, toute l'année les élèves, leurs familles en dialogue avec le professeur principal et en faisant parfois appel au conseiller d'orientation psychologue, élaborent une poursuite de scolarité. Les vœux des familles sont étudiés par le Conseil de classe, celui se base sur les résultats scolaires et les potentialités qu'il a décelées chez le jeune. En cas de désaccord, les familles peuvent faire appel de la décision devant une Commission. En principe la décision de la Commission est souveraine mais dans deux académies, une expérience est menée pour que le dernier mot revienne aux parents.

Le jeune doit ensuite trouver un établissement, ils sont sectorisés, un élève doit être admis dans son lycée de secteur désigné en fonction de son lieu de résidence s'il entre au Lycée d'enseignement général et technologique, pour l'enseignement professionnel ce sera en fonction du nombre de places.

La sectorisation est devenue beaucoup plus souple mais pour garantir l'affectation dans le « bon » lycée, les familles utilisent des stratégies de choix d'options (langue rare, activité artistique) ou indiquent de fausses adresses.

La procédure est informatisée au niveau national et les élèves doivent remplir leurs vœux sur le logiciel Affelnet, toutefois chaque académie définit ses propres critères.

Figure 2 – les orientations possibles après la 3^{ème}



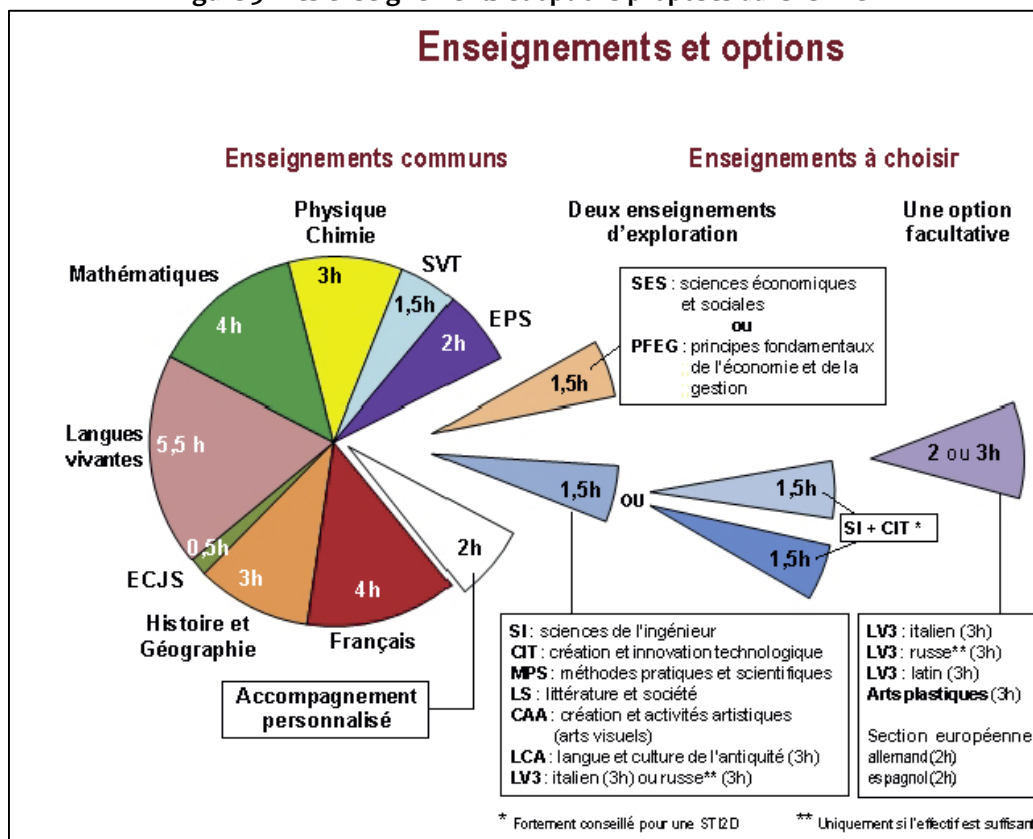
Il existe deux grandes voies de poursuite d'études :

1-le lycée général et technologique (LEGT) 70 % des élèves

La seconde est un nouveau palier d'orientation, une classe de détermination, tous les élèves reçoivent le même enseignement de base (le tronc commun) mais le choix des enseignements d'exploration peut influencer sur la suite des études. Un élève qui choisit une 3ème langue vivante ira plus souvent en 1ère littéraire.

Tous les enseignements d'exploration ne sont pas proposés dans tous les lycées.

Figure 3 – les enseignements et options proposés dans le LEGT



A la fin de la 2^{nde}, l'élève peut être réorienté : aller vers la voie professionnelle.

S'il passe en 1ère plusieurs séries s'offrent à lui, nous ne retiendrons que les 4 les plus proposées dans la plupart des lycées. Avec plus de 417 000 élèves, elles représentent 84 % des élèves de 1ères.

Il s'agit des trois séries de la voie générale (L,ES,S) et la série technologique tertiaire (STMG). La série la plus prestigieuse est la série S, série mathématiques. Pour les familles, elle est la voie royale qui ouvre toutes les portes de l'enseignement supérieur. Depuis les années 2000, sa part a augmenté de 7 % et atteint 37,6 %. Les garçons y sont davantage représentés que les filles (46,5%) mais l'écart tend à diminuer.

En revanche pour les séries ES (Sciences Économiques et sociales) et L (Littéraire) les filles dominent, respectivement 60 % et 79 %. Une part de ces élèves a peu d'appétence pour l'économie ou la littérature, c'est une orientation pas défaut, lorsque série la S n'a pas été obtenue. La série ES a connu une légère progression dans la 1ère décennie du siècle, elle stagne maintenant à 23 %.

Figure 4

1 Répartition des élèves du second cycle général et technologique selon le sexe et la série à la rentrée 2014

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles
Secondes								
GT de détermination	196 957	227 612	424 569	54 025	59 332	113 357	537 926	53,3
Techno TMD et hôtellerie, BT	1 134	1 415	2 549	202	243	445	2 994	55,4
Total secondes	198 091	229 027	427 118	54 227	59 575	113 802	540 920	53,4
Premières								
S	76 473	68 175	144 648	24 704	20 216	44 920	189 568	46,6
ES	32 196	50 161	82 357	11 154	15 733	26 887	109 244	60,3
L	9 053	35 358	44 411	2 082	7 756	9 838	54 249	79,5
STI2D (1)	25 497	1 877	27 374	3 318	173	3 491	30 865	6,6
STL	2 949	4 111	7 060	626	647	1 273	8 333	57,1
STMG	24 905	28 909	53 814	5 317	4 908	10 225	64 039	52,8
ST2S	1 636	13 514	15 150	838	6 175	7 013	22 163	88,8
STD2A	549	1 623	2 172	266	685	951	3 123	73,9
TMD	109	164	273	5	8	13	286	50,1
Hôtellerie	1 093	1 078	2 171	181	207	388	2 559	50,1
D'adaptation	19	16	35	4	15	19	54	57,4
Brevet de technicien	82	175	257	15	35	50	307	68,4
Total premières	174 561	205 161	379 722	48 510	56 558	105 068	484 790	54,0

Ces progressions ont été aux dépens de la Série L, accusée de ne pas offrir de débouchés, elle a chuté de 7 % à la fin du siècle précédent et se maintient actuellement à 11,5 %.

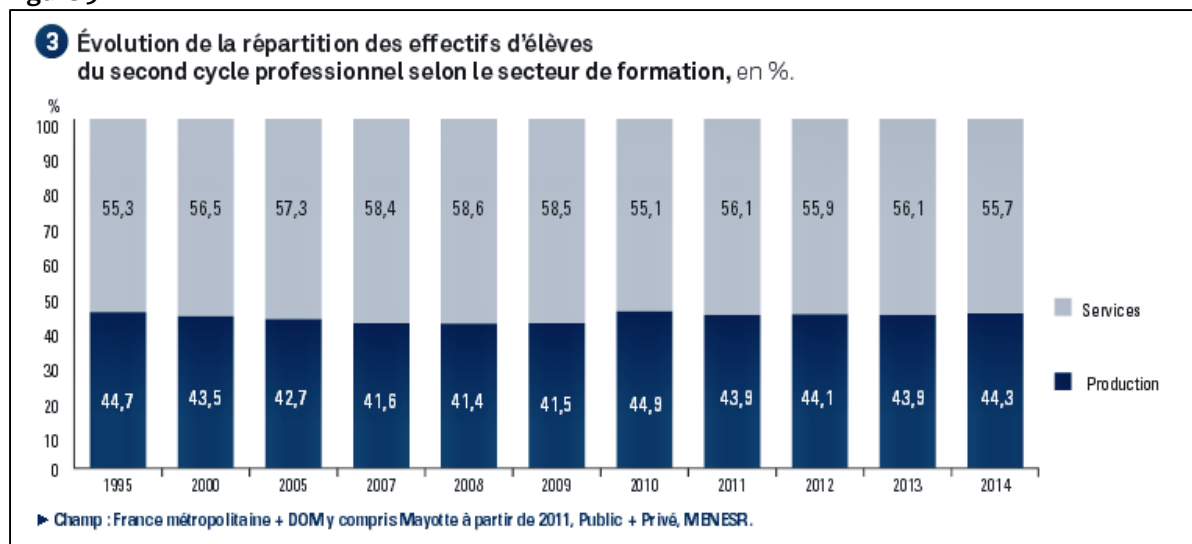
De même la série STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) jouit d'une image peu positive, toutefois beaucoup d'élèves, notamment des garçons, demandent cette série par refus d'une voie professionnelle. Cette série a connu en peu d'années plusieurs réformes afin de permettre à ces élèves de mieux être armés pour continuer leurs études après le baccalauréat. Elle rassemble 20 % des élèves de 1ère et subit une érosion assez nette depuis 2000 (-5%). Les filles y sont légèrement plus nombreuses que les garçons (52%).

En fin de 1ère les élèves passent une partie du baccalauréat : l'épreuve de français.

Pour les élèves des séries générales et technologiques, la scolarité secondaire s'achève avec le baccalauréat, une épreuve nationale passée à la fin de la terminale, c'est un examen écrit et oral sur le programme de terminale, chaque discipline reçoit un coefficient selon la série suivie, par exemple en Histoire-géographie, il est de 5 en ES, 4 en L, 3 en S, 2 en STMG où les programmes et les épreuves sont différents. Avec l'alignement sur le cadre européen des langues, celles-ci sont évaluées en cours d'année mais il reste un examen terminal.

2-le lycée professionnel (LP) 30 % des élèves

Figure 5



L'élève peut suivre une formation courte en 2 ans pour obtenir un diplôme national: le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) et entrer directement sur le marché du travail ou prolonger ses études pour obtenir un Bac pro (baccalauréat professionnel) Ou bien, il peut directement entrer en seconde professionnelle, au bout de deux ans il passe une certification le BEP (Brevet d'études professionnelles) et prépare son Bac pro la 3ème année, ce diplôme lui permet une poursuite d'études.

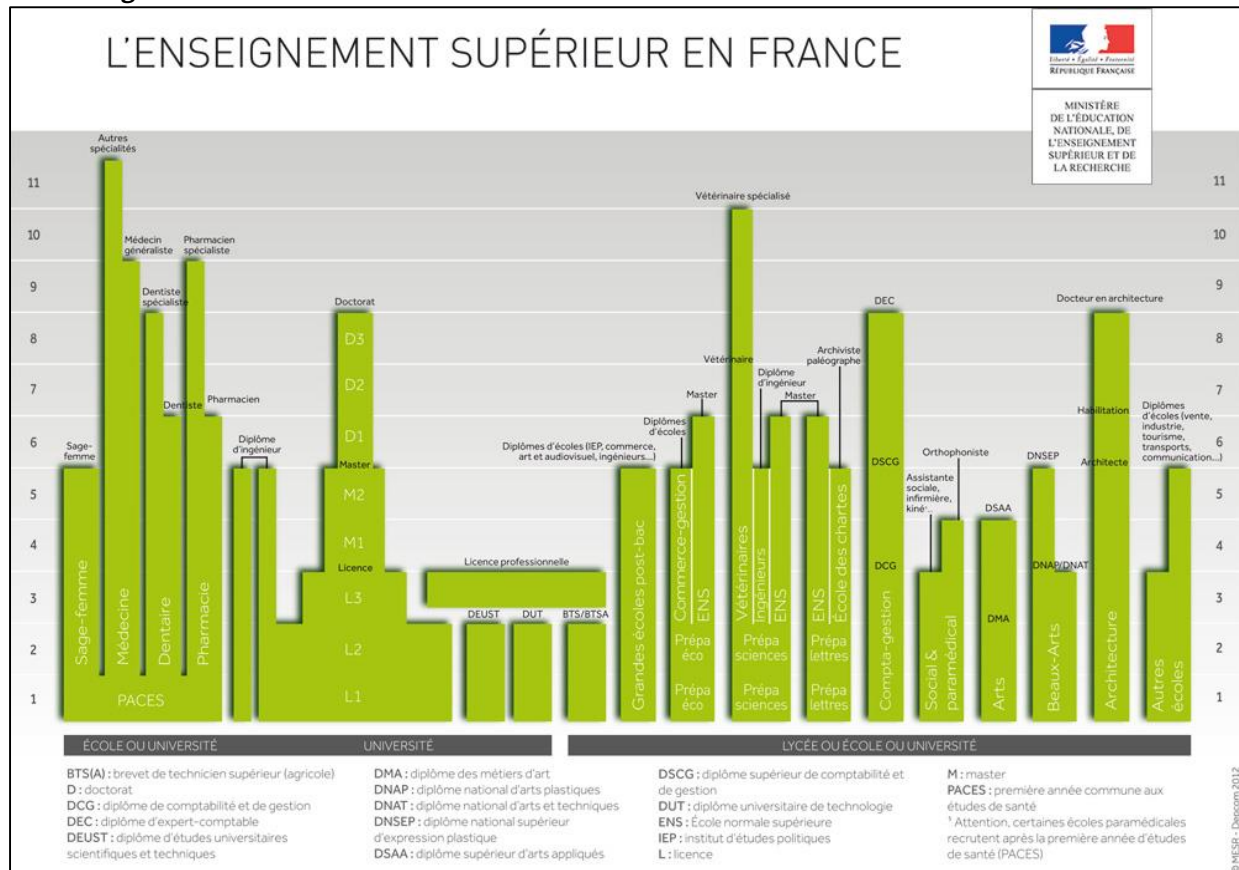
En fait pour un grand nombre d'élèves l'orientation se fait par l'échec et non par goût d'un métier. 82 % des élèves entrant en CAP ont déjà doublé au moins une fois, ils sont 57 % dans ce cas en 2nde professionnelle et seulement 20 % en 2nde LEGT. C'est souvent une orientation jugée dévalorisante par les élèves et par les familles qui espéraient une progression sociale pour leurs enfants. 52 % de ces élèves sont des enfants d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs.

Entre les deux grands secteurs professionnels, les effectifs sont restés stables depuis 20 ans, 45 % pour la production, 55% pour les services

III – LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

par Arlette PATURE-MAURY & Sébastien BERTRAND

Figure 6



Le système français s'est aligné sur le cadre européen LMD (Licence:3ans, Master : 2ans, Doctorat : 3ans). Certains formations professionnalisantes (comme le BTS : Brevet de technicien supérieur) et les classes préparatoires se trouvent dans les lycées. Les autres étudiants se répartissent entre l'Université et les écoles dont la plupart sont privées.

L'Université est publique, il n'y a pas d'examen d'entrée et les frais de scolarité restent modestes même s'ils ont récemment augmenté (environ 200 €). Tout bachelier est sûr d'y avoir une place, dès janvier il s'inscrit sur un logiciel national : APB (Admission Post-bac). Ses bulletins scolaires de 1ère et Terminale remontent vers les établissements qu'il demande, il n'obtiendra donc pas forcément son premier choix.

Les effectifs dans l'enseignement supérieur ont doublé depuis 1980 (volonté politique de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat), en revanche le nombre relatif des étudiants à l'Université a baissé, il est passé de 67 % es effectifs du supérieur en 1980 à 56 % en 2014. Il lui est reproché d'être restée trop généraliste et de mal encadrer les étudiants dont seuls 40 % réussissent leur 1ère année et 28 % leur licence en 3 ans. Ces deux reproches sont à nuancer, ces dernières années, l'Université a mis en place de plus en plus de formations ouvertes sur l'emploi et les étudiants qui échouent sont souvent

ceux qui ont eu un secondaire très chaotique. N'étant pas sélective à l'entrée, elle accueille les étudiants qui n'ont pas été retenus dans les autres filières.

En effet les admissions en DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) ou BTS se font sur dossier, le nombre de place est limité. Pour les écoles, sauf celle qui ont une classe préparatoire intégrée, l'accès se fait après une double sélection : sur dossier à l'entrée dans les classes préparatoires, puis sur concours après 2 ans de préparation. Sur la période 1980-2014, si le nombre des étudiants à l'Université a presque doublé, celui des écoles de commerce a été multiplié par 8,5.

Source : Repères et références statistiques. Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche 2015

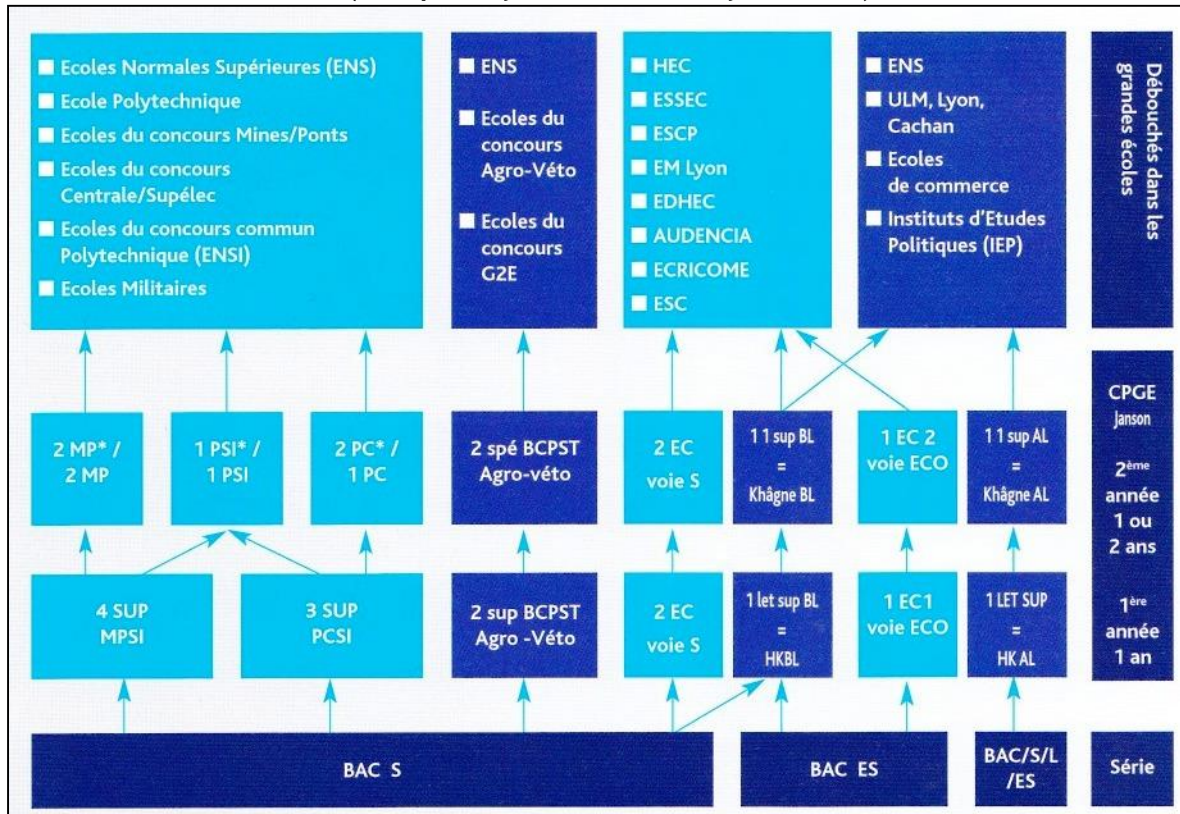
Figure 7

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers.

	1980	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014p	Évolution (%) 2014/2013
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 760,6	6 788,6	0,4
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 580,9	2 574,9	-0,2
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 952,0	4 080,8	4 067,5	4 102,1	4 132,6	4 165,7	0,8
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8	47,2	48,0	1,7
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 472,8	5 497,1	0,4
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 237,6	3 243,6	0,2
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	670,3	663,0	-1,1
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 470,6	1 498,9	1,9
Enseignement adapté du second degré (Sagpa)	114,9	114,6	116,6	103,5	95,6	94,5	95,8	94,4	91,7	-2,9
Second degré Agriculture (1)	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6	148,6	143,7	-3,3
Scolarisation dans établissements de la Santé (1)	96,2	88,2	81,4	76,3	71,5	72,6	72,6	71,7	70,3	-1,9
Centre de formation des apprentis (2)	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,9	443,3	430,1	415,2	-3,5
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,1	313,4	286,3	269,9	-5,8
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,9	122,9	138,0	139,5	1,1
Préapprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	6,9	6,9	5,8	5,9	1,4
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 432,0	2 470,7	1,6
Universités (hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 256,4	1 284,3	1 299,3	1 310,9	1 310,9	1 355,9	1 385,8	2,2
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	80,2	87,6	88,8	88,8	93,5	95,0	1,6
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	245,8	246,0	255,0	255,2	0,1
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	111,3	115,7	115,0	115,0	115,8	116,4	0,5
Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat)	40,0	57,7	96,6	104,4	122,0	130,4	130,4	137,3	141,6	3,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors BTS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	126,7	126,7	134,2	134,3	0,1
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	140,6	140,7	135,1	135,1	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (3)	76,0	121,7	218,5	252,6	194,1	192,4	192,4	205,3	207,4	1,0
dont autres établissements d'enseignement universitaire (4)	n.d.	35,5	36,2	48,7	58,7	57,6	57,6	61,3	60,5	-1,3

LES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES (CPGE) - UN SYSTÈME SPÉCIFIQUE

Figure 8 – les différentes filières de Classes Préparatoires et leurs débouchés (exemple du lycée Janson de Sailly, Paris XVI^e)



Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) sont souvent qualifiées de « voie d'excellence » des études supérieures. Elles proposent aux étudiants une voie particulière pour leurs deux ou trois premières années d'études, que l'on peut caractériser ainsi :

1 - Objectifs

- offrir aux étudiants une **formation intensive** alliant la curiosité intellectuelle à l'efficacité, la culture littéraire ou scientifique à l'analyse critique.
- permettre ainsi aux étudiants d'acquérir des **savoirs étendus et des méthodes de travail** définissant ainsi le socle sur lequel ils s'appuieront lors de leurs études, voire leurs vies futures.

- **garantir l'intégration des étudiants** dans les meilleurs Instituts et les Grandes Ecoles Scientifiques, Economiques et Littéraires françaises (environ 250 en France aujourd'hui). Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à l'Université après les Classes Préparatoires reçoivent une attestation de parcours de formation, valable pour les universités françaises et étrangères.

2 – Filières

- **filière économique et commerciale** : les étudiants suivent un cursus axé sur les mathématiques, l'économie, les langues vivantes étrangères, l'histoire et la culture générale (lettres et philosophie). Elle est subdivisée en trois voies :

- > scientifique
- > économique
- > technologique

- **filière littéraire** : subdivisée en deux voies, avec comme formations communes : lettres, philosophie, histoire, géographie, langues vivantes.

- > lettres : inclut les langues anciennes.
- > lettres et sciences sociales : inclut l'économie, la sociologie et les mathématiques.

- **filière scientifique** : les voies sont très nombreuses (sept en première année, huit en seconde année), compte tenu de la variété des débouchés entre :

- > les écoles d'ingénieurs
- > les écoles normales supérieures (recherche)
- > les écoles nationales agronomiques ou vétérinaires
- > les écoles d'art et design

3 – Méthode et structure

- **une répartition des étudiants en classes** (ou promotions), au fonctionnement identique à celles des lycées, ceci afin de développer un « esprit de promotion » (habitude du travail à plusieurs, entraide, solidarité, projets communs).

- **un suivi des étudiants par l'équipe pédagogique** (enseignants, conseillers d'éducation, etc.) : les étudiants bénéficient d'un encadrement à la fois vigilant et bienveillant. Les enseignants dispensent des conseils personnalisés, les conseillers d'éducation soutiennent et accompagnent les étudiants en proie au doute. Ils organisent des formations pour mieux gérer la quantité de travail, l'intensité du rythme, etc.

- **un enseignement pluridisciplinaire** : un étudiant en Classe Préparatoire étudie toujours au moins une demi-douzaine de matières, certaines étant présentes dans tous les cursus (langues, lettres/philosophie). Les horaires de cours sont très variables suivant les sections (entre 25 et 35 heures).

- **un rythme soutenu d'évaluations** : devoirs en classes, concours blancs, interrogations orales hebdomadaires (appelées « colles ») s'enchaînent rapidement, afin d'entraîner au mieux les étudiants pour les concours.

- **l'organisation régulière d'activités complémentaires par les enseignants** (sorties spectacles, conférences, partenariats, voyages de fin d'année), afin de renforcer la cohésion de classe et d'offrir aux étudiants l'acquisition d'une culture par d'autres canaux ou la possibilité de monter eux-mêmes des projets.

4 – Recrutement et enjeux

Le **recrutement se fait sur dossier pour des élèves de terminale de lycées français ou étrangers** et chaque lycée possédant des Classes Préparatoires applique ses propres critères de recrutement. Certains établissements reçoivent davantage de candidatures que d'autres, en raison de leur réputation et de leurs résultats d'admission aux concours. Les Classes Préparatoires parisiennes et de grandes villes de provinces sont les plus plébiscitées. Ainsi, au lycée Janson de Sailly, plus de 17 400 dossiers de candidature ont été déposés pour la rentrée 2016 pour environ 1 300 places disponibles.

Parfois critiquées pour le caractère exigeant de la formation qu'elles dispensent, les Classes Préparatoires sont toujours plébiscitées par les étudiants et souvent par leurs parents, en recherche d'une formation ambitieuse pour leurs enfants. Il y a actuellement environ 95 000 étudiants en CPGE et les effectifs sont en constante augmentation (87 600 en 2010 et 76 200 en 2000).

Les étudiants de Classes Préparatoires eux-mêmes assurent souvent la promotion de ce système une fois entrés dans les Grandes Ecoles. Beaucoup deviennent ensuite à leur tour professeurs dans ces sections.

Les enjeux actuels des Classes Préparatoires concernent l'intégration des élèves issus de milieux défavorisés (bien que la formation en CPGE soit gratuite, beaucoup s'effraient d'une formation qu'ils estiment « inaccessible ») et leurs liens avec les universités françaises. Depuis quelques années se développent ainsi des partenariats entre Classes Préparatoires et universités.

III – ENJEUX ET DÉFIS DES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION FRANÇAISE EN 2016

par Arlette Pature-Maury

Dans le climat de morosité lié à la situation économique (10 % de la population active au chômage) et à la crainte des attentats djihadistes, un discours décliniste est très présent dans les médias et chez les politiques quelque soit leur bord. Le coupable de la situation est tout trouvé : l'école. Elle est accusée de nombreux maux alors que les réussites ne sont que rarement mises en valeur. Mais la situation demeure très paradoxale, dans le même temps, la société et les responsables politiques misent sur l'école pour lutter contre les problèmes dont elle souffre.

1 - Une profonde inquiétude : les résultats très décevants des élèves français

Deux indicateurs ont alerté les responsables de l'éducation à tous niveaux, d'une part 150 000 jeunes (soit 20 % d'une classe d'âge) sortent du système scolaire sans diplôme, ces jeunes sont des « décrocheurs » qui ont souvent fait preuve d'un grand absentéisme, ils ont ensuite le plus grand mal à s'insérer dans l'économie et une partie rejoint les rangs de la délinquance.

D'autre part, les résultats à l'enquête PISA de 2012 ont fait apparaître les scores médiocres des élèves français, ainsi en mathématiques, lorsque 9 % des élèves coréens sont peu performants, c'est le cas de 22 % de leurs homologues français, 31 % des élèves coréens sont classés comme très performants contre 13 % pour les Français. De plus ces résultats présentent une variation annualisée de -1,5 % par rapport à 2003 et les écarts se sont creusés entre les élèves des milieux socio-économiques défavorisés et ceux plus aisés.

La loi du 8 juillet 2013 pour la Refondation de l'école de la République vise à réduire ces inégalités et à permettre la réussite de tous, l'accent est mis sur le primaire et les programmes sont rénovés. L'éducation doit devenir « bienveillante », l'évaluation s'appuyer davantage sur les compétences que sur les notes. Certains vont plus loin que la loi et demandent la suppression des notes chiffrées. La loi prévoit également une plus grande autonomie des établissements qui auront plus de libertés pour répartir la dotation horaire globale. Cette réforme s'appliquera à la rentrée 2016, beaucoup de professeurs doutent de l'intérêt de celle-ci, craignent une nouvelle baisse de niveau et la disparition d'une éducation nationale (au sens où les élèves ne recevraient plus le même enseignement).

Pour les « décrocheurs » ou les jeunes qui ne souhaitent pas des études trop abstraites, le gouvernement veut relancer l'apprentissage. En effet, 70 % des jeunes trouvent rapidement un emploi à la fin de leurs études professionnelles, mais ce type de formation a une mauvaise image chez les jeunes et leurs familles. Les chefs d'entreprise ont une attitude ambivalente : ils sont convaincus de l'efficacité de cette formation mais ne sont pas prêts à consacrer du temps pour un jeune sans expérience qui est peu

rentable économiquement. En 2014, lorsque le gouvernement lance le Pacte de Responsabilité et Solidarité, il y a 425 000 apprentis, l'objectif est de porter ce nombre à 500 000 en 2017. Pour cela, le gouvernement a impulsé des campagnes de communication, les ministres de l'Éducation et du Travail se déplacent pour mobiliser tous les acteurs, 200 000 € sont consacrés à cette mission. Les premiers résultats sont encourageants, le nombre des contrats signés a augmenté de 6,8 % au cours de l'été 2015.

Figure 9

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale (1) regroupée à la rentrée 2014, en %.

	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	20,0	12,6	27,3	40,1	100,0	36,9	14,5	29,7	18,9	100,0
ULIS, DIMA, dispositifs relais	7,6	7,5	22,7	62,3	100,0	23,3	11,4	29,8	35,4	100,0
Segpa	2,2	5,2	19,8	72,8	100,0	7,6	9,4	30,0	53,1	100,0
Total premier cycle (y compris Segpa)	19,3	12,4	27,0	41,3	100,0	36,7	14,4	29,7	19,2	100,0
Seconde générale et technologique	28,2	14,9	27,3	29,8	100,0	47,2	14,5	26,0	12,4	100,0
Première et terminale générales	35,1	15,6	25,7	23,8	100,0	52,1	14,0	23,9	9,9	100,0
Première et terminale technologiques	17,6	14,9	29,6	38,0	100,0	30,8	17,2	31,6	20,4	100,0
Total second cycle GT	29,4	15,3	27,0	28,5	100,0	47,2	14,7	25,8	12,3	100,0
CAP	4,0	7,1	22,5	66,4	100,0	10,5	12,5	32,1	44,9	100,0
Bac pro, BMA	7,5	10,6	27,6	54,2	100,0	16,4	15,1	34,2	34,2	100,0
Autres niveaux IV et V	10,1	11,2	28,7	50,0	100,0	11,4	13,0	30,2	45,4	100,0
Total second cycle professionnel	7,0	10,0	26,8	56,3	100,0	15,5	14,7	33,8	36,0	100,0
Ensemble	20,6	12,9	27,0	39,6	100,0	37,2	14,5	29,1	19,2	100,0

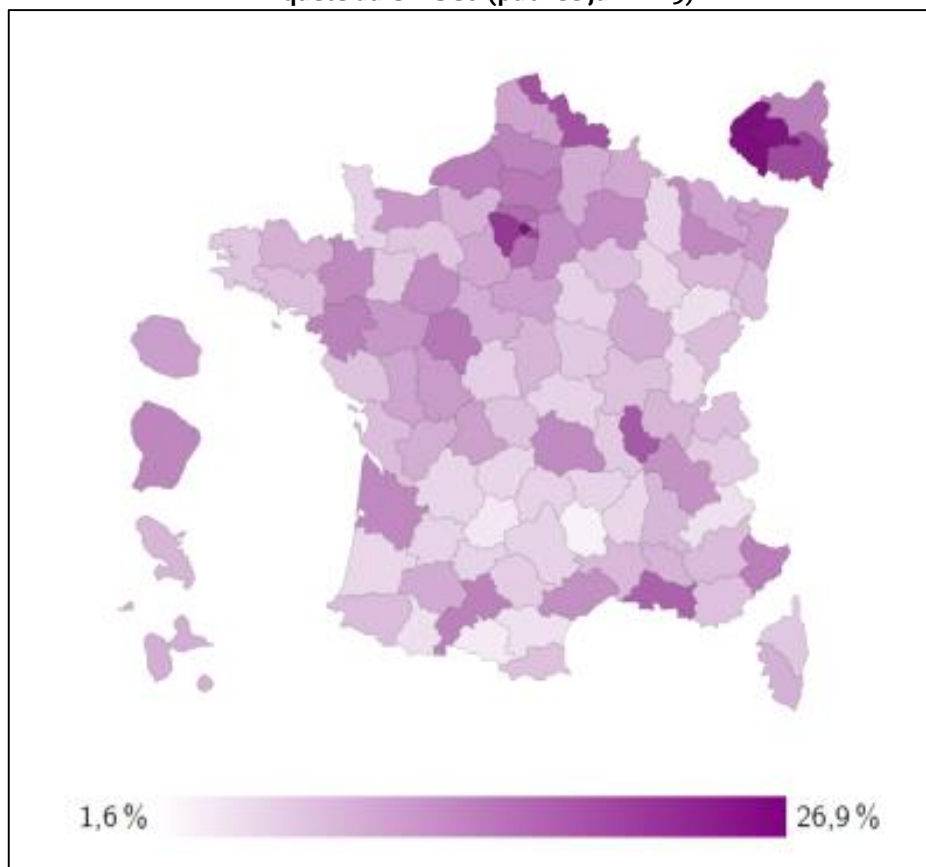
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.
 1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».
 Lecture : 40,1 % des élèves du premier cycle général (6^e à 3^e) scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

2 - Lutter contre la ségrégation sociale et scolaire

Dans les grandes villes et villes moyennes, il existe des « ghettos scolaires » : des établissements qui concentrent des élèves très défavorisés socialement et scolairement. Comme l'affectation dans un établissement reste encore largement sectorisée, 2 explications sont fréquemment avancées d'une part le prix du foncier, des loyers, la présence de logements sociaux et d'autre part la qualité des professeurs. En effet, l'ancienneté dans le métier joue un grand rôle dans les procédures de mutation et les professeurs chevronnés fuient ces établissements souvent difficiles, donc il ne reste que de jeunes enseignants. 10 % des élèves fréquentent un établissement qui accueille 2/3 des élèves de milieux très défavorisés (ouvriers, chômeurs, inactifs). A contrario 5 % des élèves de 3^eme fréquentent des établissements qui reçoivent au moins 60 % d'élèves de milieux favorisés. Un proviseur-adjoint d'un lycée professionnel (Éric Dogo) va jusqu'à parler d'apartheid scolaire, il cite l'exemple d'une classe de bac professionnel Accueil dans laquelle 100 % des élèves étaient des jeunes filles noires, il se pose alors la question : « comment leur faire croire qu'elles sont des françaises comme les autres ? »

Les inégalités s'accroissent surtout au lycée, à l'entrée dans un CAP préparé dans un lycée professionnel, 4 % des élèves sont issus de milieux très favorisés mais plus de 66 % de milieux défavorisés. De même au Lycée d'enseignement général et technologique, en 1^{ère} et terminale technologique les élèves sont issus à 38 % de milieux défavorisés contre 17,6 % pour les milieux très favorisés. La ségrégation se situe à plusieurs échelles, nationale, à celle de la ville mais aussi à l'intérieur même d'un établissement.

Figure 10 - Ségrégation sociale entre établissements (niveau 3ème) par départements
Enquête du CNESCO (publiée juin 2015)



Plus un département est de couleur foncée, plus la ségrégation est forte

Théoriquement depuis la réforme Haby de 1975, il ne doit plus y avoir de classes de niveau en collège, en fait le choix des options les maintient, choix de la langue vivante : allemand plutôt qu'espagnol, une langue rare : chinois, une langue ancienne (latin ou grec), classe bilingue (étude de deux langues vivantes dès la 6ème). Selon le CNESCO (Conseil National d'Évaluation du Système scolaire créé en 2014, instance indépendante) : « la ségrégation sociale est une bombe à retardement pour la société française ».

Les gouvernements et ministres successifs de l'Éducation nationale en sont conscients depuis 35 ans, les premières zones d'éducation prioritaire (ZEP) ont été créées en 1981. L'objectif premier était d'attribuer aux établissements connaissant le plus fort taux d'échecs, des moyens plus importants. Depuis il y a eu de nombreuses circulaires pour définir objectifs et mesures et pour relancer cette éducation prioritaire (1990-1997-2006), en 2014, elle est refondée. Pour changer l'image de « ghettos » de ces établissements, des pôles d'excellence scolaire au service des apprentissages ont été mis en place en 2000 (ouverture de sections européennes, sportives, partenariat avec des institutions culturelles...) dans les établissements stigmatisés. Ces établissements reçoivent plus de moyens en personnel, et une prime est allouée aux professeurs.

Vu l'empilement des circulaires et des dispositifs, on peut penser que ces mesures sont restées en grande partie inefficaces. Le CNESECO a émis 4 recommandations :

- communication avec les familles pour qu'elles ne fuient plus ces établissements,
- une formation des personnels à l'hétérogénéité scolaire et sociale des élèves,
- une politique des transports pour une plus grande mobilité des lycéens,
- une politique valorisant l'apprentissage des langues.

3 - Gérer la masse salariale : une variable d'ajustement budgétaire

L'enseignement est essentiellement public (80%) mais les établissements privés ont souvent signé un contrat avec l'État, en s'engageant à respecter les programmes, le salaire des enseignants est pris en charge par l'État. Le budget de l'Éducation est le premier budget de l'État, il représente 6,1% du PIB ce qui correspond à la moyenne des pays de l'OCDE.

Sous la précédente présidence (N. Sarkozy), le choix s'était porté sur la réduction des effectifs enseignants en ne remplaçant pas les départs en retraite, en supprimant en grande partie la formation initiale des professeurs, en diminuant les horaires de certaines disciplines, par exemple les élèves de la série scientifique S voyaient l'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat avancée au niveau 1ère, l'histoire-géographie devenant facultative en classe de terminale. Chaque professeur a ainsi un plus grand nombre de classes. Un slogan souvent répété incitait à « travailler plus pour gagner plus » (les heures supplémentaires étant défiscalisées), ce qui là encore permettait de supprimer des postes. Parallèlement les salaires étaient bloqués.

La politique a changé avec l'alternance en 2012 (présidence de F. Hollande). La formation initiale a été rétablie dans des établissements nouvellement créés : les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) ouvertes à la rentrée de 2013 mais la formation continue est encore très réduite et reste du domaine du volontariat. La création de 60 000 postes a été annoncée. Et au moins de mars 2016, le gouvernement a décidé d'augmenter de 1% le point d'indice pour le salaire des fonctionnaires. Ce qui pour une bonne partie de l'opinion publique passe comme une mesure démagogique dans l'optique des élections présidentielles de 2017. Malgré cette hausse (qui ne représentera que quelques Euros) à diplôme égal, les enseignants français ont un salaire inférieur de 28% à celui des autres salariés d'autres professions. Si l'on compare avec les autres pays de l'OCDE, dans le premier cycle du secondaire (collège), le salaire moyen d'un professeur ayant 15 ans d'expérience est de 33 500€ par an contre 41 245 € pour le salaire moyen dans l'OCDE (chiffres de 2013), l'écart est presque identique dans le second cycle (lycée) : 36 897€ contre 44 600€.

4 - Autre défi : le recrutement les enseignants

Dans le n°3 de la *Lettre d'information de la Section Éducation de l'Ambassade de la République de Corée* (2015), il est rapporté que « professeur du 2nd degré est la profession que souhaite faire en premier un tiers des lycéens [coréens] ». C'est loin d'être le cas en France, dans beaucoup de classes si un élève s'aventure à dire publiquement son envie de devenir professeur, il essuie des moqueries ou de la compassion. Le salaire peut être l'une des causes de cette désaffectation pour le métier mais pas l'unique cause.

La profession est souvent vilipendée dans les médias, voire par les ministres en charge de ce secteur tels Claude Allègre en 1997 lorsqu'il donne l'image d'une Éducation nationale complètement sclérosée avec sa petite phrase : « Il faut dégraisser le mammoth ». Malgré la durée des vacances souvent reprochée, le métier est perçu comme épuisant, les jeunes professeurs redoutent l'affectation dans les établissements les plus difficiles puisque commençant leur carrière, ils n'ont pas accumulé de points pour obtenir une mutation plus conforme à leurs vœux.

L'État fixe chaque année le nombre des postes ouverts aux concours d'enseignement selon les disciplines ; il arrive que la faible qualité des candidats pousse les examinateurs à n'accepter qu'une partie de ce nombre particulièrement en Mathématiques et en Anglais.

Par des campagnes de communication, le Ministère de l'Éducation nationale essaie d'attirer de nouveaux talents. Il a revalorisé les salaires en début de carrière pour les rendre plus attractifs. Il a mis en place des primes dans les établissements difficiles afin de garder ou y faire venir des professeurs plus aguerris. Il affiche également l'objectif de restaurer « une culture de l'autorité » (cf. Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation nationale en 2012). Actuellement les professeurs n'ont pas encore ressenti les effets de cette volonté.

Ces quatre points qui s'interpénètrent, ne sont pas les seuls problèmes que doivent résoudre les différents ministres de l'Éducation ; nous avons choisi ceux qui étaient le plus souvent abordés dans les médias et au cœur des campagnes politiques quelque soit le scrutin.

Sources :

<http://www.gouvernement.fr/action/le-plan-de-relance-de-l-apprentissage>
<http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques>
<http://www.education.gouv.fr/cid57111/l-education-nationale-en-chiffres>
<http://www.cnesco.fr/fr/tag/rapport/>